

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/26

18 mai 1998

(98-2016)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

HONGRIE

Déclaration distribuée par M. Szabolcs Fazakas
Ministre de l'industrie, du commerce
et du tourisme

La Hongrie considère que le système du GATT/OMC a produit au cours de ses 50 premières années d'existence des résultats très positifs et qu'il a ainsi contribué à la croissance et à la prospérité mondiales. Notre histoire économique témoigne clairement de la pertinence des principes fondamentaux du GATT et des dommages énormes que peuvent causer à une économie l'autarcie régionale, le bilatéralisme et l'intervention excessive de l'Etat.

La réintégration de la Hongrie au sein de l'économie mondiale et l'ouverture générale de notre marché au cours des dix dernières années ont donné lieu à une modernisation très importante, à de profonds changements structurels et à une amélioration de notre compétitivité internationale.

Le processus de transformation économique est arrivé à son terme. Sous l'effet d'un programme de privatisation conséquent et de la transformation indispensable de notre législation et de nos instit

ont pas été vains: l'équilibre macro-économique a été atteint et le pays a emprunté la voie d'une croissance durable, dynamique et axée sur les exportations.

Les milieux d'affaires internationaux ont reconnu que la transition économique de notre pays avait porté ses fruits, de sorte que l'afflux assez important d'investissements étrangers directs a contribué à l'amélioration de l'efficacité et de la gestion des sociétés ainsi qu'à une vigoureuse croissance des exportations. Comme la prospérité de la Hongrie dépend en grande partie de l'existence de conditions économiques extérieures favorables, nous attachons une grande importance au maintien d'un système multilatéral efficace qui assure la stabilité et la prévisibilité des marchés internationaux.

La Hongrie a pour priorité nationale de devenir membre de l'Union européenne à part entière. Suite à l'ouverture récente des négociations relatives à son accession à l'Union européenne, cet objectif est maintenant à notre portée. Nous sommes fermement convaincus que l'élargissement en cours de l'Union européenne aura des retombées positives considérables non seulement pour ses membres mais également pour les pays tiers, et que les mesures qui seront prises seront compatibles tant avec la lettre qu'avec l'esprit de l'OMC.

A cet égard, il convient de mentionner que:

- dans le cadre des préparatifs entourant son accession à l'Union européenne, la Hongrie s'est tout juste engagée à libéraliser considérablement son régime des services financiers et des télécommunications sur une base NPF. Dans le but d'harmoniser ses instruments juridiques, elle a adopté et appliqué efficacement une législation, notamment dans les domaines des droits de propriété intellectuelle, des marchés publics et de la politique

de la concurrence qui améliorera sensiblement l'accès des biens et services au marché hongrois;

- l'accession débouchera nécessairement sur d'autres abaissements importants des taux de droits NPF de la Hongrie et, en soi, l'élargissement de la Communauté contribuera efficacement à la réforme axée sur le marché de la Politique agricole commune qui est conforme aux objectifs à long terme de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.

Il est clair que la Hongrie a intérêt à ce que le système de l'OMC soit solide, dynamique et crédible. A notre avis, le seul moyen d'y parvenir consiste à appliquer intégralement, en temps voulu et fidèlement tous les engagements ainsi qu'à établir un programme de travail ambitieux, dynamique et tourné vers l'avenir. Nous sommes fermement convaincus que ces deux conditions fondamentales de succès ne s'excluent pas mutuellement, mais bien au contraire, qu'elles se complètent, car l'avenir de l'OMC serait menacé s'il fallait les mettre artificiellement en opposition.

Le gouvernement hongrois est persuadé qu'il convient en cette fin de siècle d'entamer un cycle complet et détaillé de négociations qui porterait notamment sur les éléments du programme implicite, sur l'abaissement des taux de droits applicable aux produits industriels, sur les nouvelles questions identifiées dans les Décisions prises à la Conférence ministérielle de Singapour, en particulier au sujet de la concurrence et de l'investissement, ainsi que sur d'autres questions liées au commerce comme le commerce électronique qui est l'un des secteurs ayant le plus grand potentiel.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre des Accords de l'OMC, nous sommes d'avis que le tableau d'ensemble est satisfaisant. A cet égard, je tiens simplement à mentionner le mécanisme de règlement des différends, l'un des piliers du système de l'OMC, qui fonctionne efficacement et qui contribue considérablement à la crédibilité et à l'image de l'Organisation.

La Hongrie a contribué aux négociations sur les services des télécommunications de base et sur les services financiers et elle se félicite de leur heureuse conclusion. Notre propre expérience confirme que l'attachement aux principes de l'OMC et l'ouverture des marchés qui en a résulté ont permis d'établir une infrastructure commerciale moderne et concurrentielle et qu'ils ont ouvert la porte à des entrées importantes de capitaux étrangers indispensables à la modernisation future de l'économie.

Mais nous ne saurions nier qu'il existe des problèmes dans certains secteurs (par exemple, l'absence de communauté de vues sur les questions systémiques nuit à l'examen des accords notifiés au Comité des accords commerciaux régionaux, les travaux relatifs aux entreprises commerciales d'Etat n'ont pas suffisamment progressé, les négociations en cours dans les secteurs des services avancent très lentement, en particulier dans le cas des règles de modification des listes annexées à l'Accord général sur le commerce des services et, dans le cas des droits de propriété intellectuelle, nous espérons que les progrès seraient plus rapides pour les indications géographiques).

La Hongrie estime que le processus d'accession est plutôt lent. Dans certains cas, il semble que pour des considérations d'ordre politique, on ait omis de prendre en compte des critères objectifs dans les négociations. Par ailleurs, il est aussi évident que certains des pays qui accèdent à l'OMC doivent fournir encore un effort important pour se conformer pleinement aux règles de l'OMC et offrir des possibilités d'accès importantes à leur marché avant de pouvoir adhérer à l'Organisation.

En conclusion, permettez-moi de dire qu'à notre avis seule une Organisation mondiale du commerce en mesure de relever les défis nouveaux posés par l'évolution de l'environnement commercial mondial pourra continuer de jouer le rôle-clé qui est le sien en établissant des règles